Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20261001-2026_121_DEL-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 01er octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, jeudi premier octobre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 24 septembre 2026 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Sébille, Maire, Mmes Célard, Charbonnier, Gicquel, Guillou, Kéryjaouen, Leclerre,, Lecomte-Durouil, Le Floch, Marroi, Pasquier, Perrin, Rebout et MM. Berthe, Célard, Duranton, Groyer, Hazo, Le Douairon, Pédron, Mouaci, Ogier, Oudar, Rigault, Roudaut, Thébaut, Valiente,

Absents ayant donné pouvoir :
Mme Le Cadre à Monsieur Thébaut
M. Morio à Mme Marroi
M. Guilbaud à M. Sébille
M. Charcosset à M. Roudaut
Mme Le Bodic à M. Célard

Absente : Mme Ménahèze

Secrétaire de séance : Thierry Duranton

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 27

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 32

2026-10-01 N°RH 121/2026 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire expose le bordereau suivant

Il est proposé au Conseil Municipal, dans le respect des conditions statutaires obligatoires, de modifier le tableau des effectifs de la commune faisant suite au recrutement d'un adjoint administratif, exerçant les fonctions d'assistant comptable et budgétaire. Ce recrutement a pour objet le remplacement de l'agent actuellement en poste qui fait valoir ses droits à la retraite.

Par conséquent, il appartient au Conseil Municipal de créer un emploi permanent au tableau des effectifs compte tenu des éléments développés ci-dessous :

Pôle	Objet	Nombre de postes	Grade concerné	Fonction occupée	DHS	Date de création
Ressources	Recrutement d'un agent par voie de mutation dans le cadre du remplacement d'un départ à la retraite	1	Adjoint administratif	Assistant comptable et budgétaire	Temps complet	01/11/2026

Si cet emploi n'est pas pourvu par un fonctionnaire, le contrat de l'agent concerné sera alors conclu selon les conditions :

- De l'article L.332-14 du code précité, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour une durée déterminée d'un an et prolongé, dans

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20261001-2026_121_DEL-DE

la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de re[illegible] n'aura pu aboutir au terme de la première année,

- De l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique, pour une durée de 3 ans maximum. Il devra dans ce cas justifier de diplômes homologués correspondant aux fonctions occupées et la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Ces modifications au tableau des effectifs ne modifient pas les effectifs de la collectivité.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de modifier le tableau des effectifs de la commune tenant compte des modifications indiquées ci-dessus.

DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite du dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'année.

A Theix-Noyalo, le 01er octobre 2026

MAIRIE DE THEIX-NOYALO

Le Maire,

Christian SEBILLE